

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la MARNE
Arrondissement d'EPERNAY
Canton de VERTUS – PLAINE
CHAMPENOISE

Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 JANVIER 2020

Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mil vingt, le trente-janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 15 janvier 2020, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. le Maire, Bruno LEGRAND.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Valérie MANCE, Sophie PARENT, Rémy LEPAGE, Céline BREGEON, Fabrice HERBIN, Gérard GORISSE, Edith POUCCINEAU, Violaine KEIME, Anne-Sophie DUBOIS, Bernadette EGOT, Jennifer SINGEVIN, Chantal GONCALVES, Paul REMY

Absents : André LESPRIT, Patrick BRETON (excusé), Christophe CELLIER (excusé), Jérémy PETIT (excusé)

Pouvoirs : Jérémy PETIT à Bruno LEGRAND
Christophe CELLIER à Valérie MANCE
Patrick BRETON à Fabrice HERBIN

Secrétaire de séance : Mme Sophie PARENT

N° 2020/30-01/1
SUBVENTION
ECOLE
MATERNELLE
Projet cirque

M. Le Maire expose au Conseil Municipal le projet cirque que l'école maternelle souhaite mettre en œuvre du 16 au 27 mars 2020 pour tous les élèves, de la toute petite section à la grande section. Ce projet de cirque pédagogique sera installé à côté du gymnase pour un coût estimatif de 7 500 €.

Ils découvriront plusieurs activités et des représentations publiques de leurs numéros sont prévues.

L'école a réussi à collecter 60% du coût du projet et sollicite dans ce cadre une participation financière auprès du Conseil Municipal.

Vu l'avis de la commission des affaires scolaires en date du 23/01/2020 proposant le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des 18 votants** décide de :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSER une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 au profit de l'école maternelle pour son projet de cirque pédagogique

MÊME SÉANCE

N° 2020/30-01/2
AUTORISATION
BUDGETAIRE
SPECIALE
Dépenses
d'investissement à
engager avant vote du
budget primitif

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente),

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité des 18 votants**

DÉCIDE

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2019 dans la limite de 20 418 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires :

Dépenses prévisibles			Recettes prévisibles		
Article opération	nature	montant	chapitre article	nature	montant
2156	Extension réseau eaux usées ruelle Voisinat	15 390,00 €	131	Autofinancement	15 390,00 €
	Total	15 390,00 €		Total	15 390,00 €

- d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2020

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MÊME SÉANCE

N° 2020/30-01/3 MOTION DE SOUTIEN FILIERE CHAMPAGNE ET VIN

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins français, y compris les vins mousseux importés sur leur territoire à une taxe pouvant représenter jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant la décision déjà prise par les USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant que la mise en place d'une taxe fragiliserait la position des vins français sur ce marché et aurait des répercussions économiques désastreuses sans précédent à court et à long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie représente le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce résultat à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

Considérant que les USA constituent le 1^{er} marché à l'exportation en valeur de la filière Champagne avec 660, 1 millions d'euros de chiffre d'affaires, et le 2^{ème} marché en termes de volumes ; que cela bénéficie directement et indirectement à 15 000 exploitations viticoles champenoises qui dynamisent le territoire de l'AOC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des 18 votants**

DEMANDE à Monsieur le Président de la République de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la mise en place d'une taxe sur les vins mousseux et l'ensemble des vins

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Conseillers en exercice 19
Présents 15
Votants 18

L'an deux mil vingt, le trente janvier à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de FERE-CHAMPENOISE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de FERE-CHAMPENOISE.
Mme LADAM Coralie, Secrétaire Générale, assiste au Conseil Municipal.
La séance est levée à 20h55.

Secrétaire de séance : Mme Sophie PARENT

Délibérations prises en séance :

N°2020/30-01/1 N°2020/30-01/2 N°2020/30-01/3

ETAT DE PRESENCE

Le Maire

Bruno LEGRAND

Les Conseillers

Christophe CELLIER (absent – excusé)
Pouvoir à Valérie MANCE

Le Maire Délégué

Olivier FELIX

Bernadette EGOT

Gérard GORISSE

Les Adjointes

Jérémy PETIT (absent – excusé)
Pouvoir à Bruno LEGRAND

Patrick BRETON (absent – excusé)
Pouvoir à Fabrice HERBIN

Valérie MANCE

Jennifer SINGEVIN

Sophie PARENT

Céline BREGEON

Les Conseillers

Rémy LEPAGE

Anne-Sophie DUBOIS

Paul REMY

Violaine KEIME

Chantal GONCALVES

Fabrice HERBIN

Edith POUCCINEAU

André LESPRIT (absent)